

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Beaumont (Haute-Savoie), régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GENOUD, Maire.

### Nombre de membres

En exercice	23
Présents	13
Votants	19
dont Pouvoirs	6

Présents : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjointes : Mercet Sophie, Meylan Pierre, Personnaz Rosa,

MM les Conseillers : Pérou Sylvain, Blanc Anne, Arhuero Christophe, Roy Céline, Personnaz Jérôme, Roy Vincent, Manganelli Stéphanie, Liévin Christian, Casabianca Sylvie

Pouvoirs : Seifert C donné à Meylan P., Eudes T donné à Manganelli S, Aragon F donné à Perou S, Vilmint G donné à Genoud M, Aragon M. donné à Mercet S, Tugler Rossi S donné à Arhuero C

Excusés : Saint Pierre A

Absents : Laks Nathalie, Laks Nicolas, Baud S

A été nommé secrétaire : Mercet Sophie

### **CONSEIL MUNICIPAL – Désignation des représentants de la commune de Beaumont à la commission de groupement pour la police pluricommunale**

Monsieur le Maire expose :

Par convention en date du 18 janvier 2018, les communes de Saint Julien en Genevois, Archamps, Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly ont défini les modalités particulières relatives à la mutualisation des agents de la police municipale, compétents sur le territoire de chacune d'elles.

Cette entité porte le nom de Police pluricommunale de Saint Julien en Genevois.

Dans le cadre d'une bonne organisation de la police pluricommunale, cette mutualisation de service doit pouvoir s'organiser de manière efficace et être dotée de moyens suffisants. Ainsi, il convient de prévoir la possibilité de passer des contrats publics afin de bénéficier d'un service de police municipale efficient.

Pour cela, une commission de groupement a été créée et est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offre de chaque membre du groupement.

Pour chaque membre titulaire, il doit être désigné, dans les mêmes conditions précitées, un membre suppléant.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner :

Titulaire : Christophe Arhuero

Suppléant : Christophe Seifert

Vote : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le Maire,



Le Maire,

Marc GENOUD

